



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/07/11/7 portant sur

**L'AUTORISATION PREALABLE A LA REAFFECTATION DU SOLDE
DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCINCA
AU FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL MIS EN PLACE
SUITE A LA TEMPETE ALEX EN OCTOBRE 2020**

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 11 juillet 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat pour **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Madame et Monsieur Marie-Laure MALLEZ et Yves MAURER, **commissaires aux Compte**

Monsieur le Professeur Antoine GAUDEMONT, **Président de la CPCI et personne qualifiée extérieure**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Madame et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETAYER Chantal, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, Geneviève CERAGIOLI, DHOSTE Marie-Chantal, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARTINON Martine, PALLANCA Charles, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand MOULARD Patrick, TBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, HOELLARD Michèle, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, VALENSA Marcello, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril PUY Michel, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VU :

- ▶ Les articles 79 et 123 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur
- ▶ L'Avis favorable du Bureau et la Délibération de l'Assemblée Générale de la CCINCA, en date respectivement du 12 octobre 2020 et du 19 octobre 2020, portant sur la contribution de la CCINCA au fonds exceptionnel de solidarité aux entreprises impactées par les intempéries du 2 octobre 2020
- ▶ L'Avis favorable du Bureau lors de sa consultation électronique du 28 au 29 septembre 2022

CONTEXTE

Suite à la Tempête Alex du 2 octobre 2020, la CCI Nice Côte-d'Azur avait participé financièrement à la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel de 6.9 M€, dédié aux entreprises impactées. Ainsi, par délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 octobre 2020, la CCINCA avait décidé de verser à ce fonds de soutien une contribution à hauteur de 300 000 euros destinée à être reversée, selon des critères d'attribution précis, aux entreprises ayant subi des dégâts et situées dans les Alpes Maritimes, au sein de la zone sinistrée telle que définie par l'arrêté de catastrophe naturelle.

Cette enveloppe de 300 000 euros n'a pas été entièrement consommée et enregistre un solde de 81 904€

Sur l'initiative de l'Etat et plus précisément du Préfet délégué à la reconstruction des vallées, un nouveau fonds d'aide à la relance de l'économie d'un montant de 4,05 M€ a été mis en place en septembre 2021.

Ce fonds est abondé par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental 06, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Il est administré par les chambres consulaires chacune pour leurs ressortissants (gestion administrative, versement des sommes attribuées par les commissions d'attribution et suivi des entreprises), selon le tableau de répartition ci-dessous :

	ETAT	REGION	CD06	MNCA	CARF	Total
Gestion CMAR	1.000.000 €	1.000.000 €	200.000 €	-	-	2.200.000 €
Gestion CCINCA	1.000.000 €	-	300.000 €	500.000 €	50.000 €	1.850.000 €
Total	2.000.000 €	1.000.000 €	500.000 €	500.000 €	50.000 €	4.050.000 €

CONSIDERANT :

- ▶ L'exposé préalable ci-dessus,
- ▶ Que la gestion du fonds de soutien exceptionnel de 6.9 M€ dédié aux entreprises sinistrées par la tempête Alex a permis d'accorder 6 095 829 M€ d'aides à 460 entreprises impactées, en compensation des dégâts matériels subis, dont 218 096 euros attribués à 125 entreprises sur les 300 000 euros de participation financière alloués par la CCINCA. Qu'ainsi, sur ce fonds de soutien, il reste un solde de 81 904 € sur l'enveloppe allouée par la CCINCA ;
- ▶ Que ce fonds de soutien exceptionnel de 6.9 M€ créé en octobre 2020 est à ce jour épuisé et que les entreprises sinistrées ne sont plus admises à présenter des demandes d'aide à ce titre ;



- ▶ Qu'en septembre 2021 un nouveau fonds d'aide à la relance de l'économie d'un montant de 4,05 M€ a été mis en place. Ce fonds est abondé par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental 06, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et est administré, pour 1 850 000 €, par la CCINCA. A ce titre, les services de la Direction d'Appui aux Entreprises du Territoire de la CCINCA ont la charge du montage des dossiers en vue de leur passage en commission d'attribution, du suivi des dossiers suite à leur passage en commission d'attribution, ainsi que du versement des aides octroyées par la commission d'attribution. Le nombre de dossiers à prendre ainsi en charge a été évalué à environ 50 dossiers ;
- ▶ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption de la présente délibération par les membres de l'Assemblée Générale lors de sa consultation électronique qui s'est déroulée du 28 au 29 juin 2022.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des suffrages exprimés :

- ▶ **APPROUVENT** l'affectation, sur 2022, du solde de l'enveloppe CCINCA allouée dans le cadre du fonds de soutien exceptionnel mis en place en octobre 2020 suite à la Tempête Alex, d'un montant de 81 904 €, au service en charge de l'instruction et de la gestion des dossiers des entreprises en difficultés au sein de la DAET de la CCINCA (comprenant les missions relatives à la gestion administrative de dossiers de demandes d'aides déposés dans le cadre du nouveau fonds d'aide à la relance de l'économie lancé en juin 2022).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 39 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 36

Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 36

Nice, le 11 juillet 2022

Le Secrétaire



Jessica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO